



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 01 - IDENTIFICATION

Identification du produit	ÉTHER DE PÉTROLE (60-90)
Autre identification (Nom chimique, Nom commercial, Synonymes)	LIGROINE; VM & P NAPHTHA; BENZOLINE.
Code du produit	DP-0109
Formule chimique	$\text{CH}_3(\text{CH}_2)_n\text{CH}_3$
Masse molaire	
Usage recommandé et restrictions d'utilisation	Pour usage en laboratoire, scolaire, commercial ou industriel. Ne pas utiliser à des fins médicales ou domestiques.
Fournisseur	LABORATOIRE MAT 610, rue Adanac Québec Québec G1C 7B7 418-660-8666 Lun-ven 8h-16h www.labmat.com labmat@labmat.com
Téléphone urgence	418-660-8666 Lun-ven 8h-16h CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060
Date FDS préparée	2026-03-27

SECTION 02 - IDENTIFICATION DES DANGERS

- Classification SIMDUT**
- Corrosion cutanée/irritation cutanée - catégorie 2
 - Liquides inflammables - catégorie 2
 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2B
 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique - catégorie 3

PICTOGRAMMES



Mention d'avertissement DANGER

- Mentions de danger (H)**
- Provoque une irritation cutanée
 - Liquide et vapeurs très inflammables
 - Provoque une irritation des yeux
 - Peut irriter les voies respiratoires

- Conseils de prudence (P)**
- Se laver soigneusement après manipulation.
 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.
 - En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.
 - Porter des gants de protection (nitrile, butyle, néoprène), des vêtements de protection, et un équipement de protection des yeux et du visage.
 - Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.
 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 - Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
 - Utiliser du matériel antidéflagrant.
 - Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau.
 - En cas d'incendie : utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.
 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
 - Éliminer le contenu et récipient conformément aux réglementations locales, régionales et nationales, ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.
 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
 - Éviter de respirer les brouillards, gaz, vapeurs et autres émanations, ou le produit lui-même.
 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 - EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 - Garder sous clef.

Autres dangers NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4=Extrême)

Santé 1
Inflammabilité 4
Réactivité 0
Spécial

SECTION 03 - COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Composant	No. CAS	% Poids
Éther de pétrole	8032-32-4	<=100

SECTION 04 - PREMIERS SOINS

Si contact avec yeux	Laver les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières écartées afin de bien rincer l'oeil. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Si contact avec peau	Laver la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Si inhalé	Déplacer la personne incommodée à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin.
Si avalé	Si la personne est consciente, faire boire de l'eau. Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter un médecin.
Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés)	Principaux symptômes d'une forte exposition: Irritation oculaire. Irritation du système respiratoire. Maux de têtes. Nausée et vomissements. Sensation d'ébriété. Étourdissements. Fatigue. Rougeurs. Réf. section 11.
Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire	Traiter en fonction des symptômes. Montrer cette fiche au médecin traitant.

SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
Agents extincteurs inappropriés	Donnée non disponible.
Produits de combustion	Des produits de combustion dangereux se forment en cas de feu: Dioxyde de carbone. Oxydes de carbone.
Dangers spécifiques du produit dangereux	Les vapeurs fortement concentrés dans l'air peuvent s'enflammer ou même exploser si exposé à une source d'ignition intense. Les vapeurs peuvent remonter jusqu'à la source d'ignition et causer un retour de flammes. Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Peut réagir violemment au contact des produits incompatibles (réf. section 10).
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour pompiers	Écarter les substances incompatibles si cela peut se faire sans risque. Les pompiers doivent être munis d'un équipement de protection standard, vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes de protection, et s'il y a lieu, un appareil respiratoire autonome.

SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Couper toutes les sources d'ignition. Utiliser des outils anti-étincelles et du matériel anti déflagration. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses. Lors de la manipulation, porter un équipement de sécurité adéquat (référence section 8 pour équipements de protection à utiliser). Assurer une bonne aération des lieux. Utiliser une protection respiratoire à cartouche NIOSH au besoin ou en cas de déversement plus important.
Méthodes et matériaux pour confinement et nettoyage	Absorber le produit avec du sable ou de la vermiculite. Diluer les résidus avec de l'eau, nettoyer et rincer. Disposer des résidus dans un contenant prévu pour l'élimination des matières dangereuses. Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

SECTION 07 - MANUTENTION ET STOCKAGE

Conditions d'entreposage	Garder le contenant bien fermé, dans un endroit sec et bien aéré. Garder le contenant hermétiquement fermé et le ranger à l'écart de la chaleur, de l'humidité et des produits incompatibles (réf. section 10). Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser des systèmes de ventilation et appareils électriques mis à la terre et ne produisant aucune source d'allumage (étincelles). Garder à l'abri des rayons du soleil.
Méthode et équipement de manutention	Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter l'ingestion et l'inhalation. Porter l'équipement de protection individuel (réf. section 8) lors de la manutention. Assurer toujours une bonne ventilation. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Appliquer les règles habituelles d'hygiène standards: Se laver les mains après utilisation. Ne pas manger ou boire durant l'utilisation.

SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

VALEURS LIMITES D'EXPOSITION

Composants	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Valeur	Base
Éther de pétrole	8032-32-4			Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
		VEMP	300ppm 1370mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
				Canada. Ontario Reg 833.
				Canada. LEP Colombie Britannique

Origine des données

CNESST

Respiratoire

Si un travail sous la hotte n'est pas possible, ou si les niveaux admissibles sont dépassés, utilisez une protection respiratoire à cartouche NIOSH, ou un respirateur avec alimentation d'air.

Gants

Manipuler avec des gants de protection. Matériel suggéré: Nitrile. Butyle. Neoprène. Le type, l'épaisseur et la longueur du gant doivent être choisis en fonction de l'utilisation, de la concentration du produit, ainsi que de la durée d'utilisation. Remplacer régulièrement les gants pour une meilleure protection.

Yeux

Lunettes protectrices avec des volets de sécurité.

Chaussures

Utiliser des chaussures de sécurité.

Vêtements

Sarrau. Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substance dangereuse sur le lieu de travail spécifique.

Contrôle d'ingénierie

Utiliser une hotte. Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition.

SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Liquide.
Couleur	Incolore à jaunâtre.
Odeur	Odeur aromatique.
Seuil d'odeur	Donnée non disponible.
Point de fusion et congélation	< -73 °C.
Point d'ébullition	207 °F at 760 mmHg.
Inflammabilité	Oui.
Limites inférieures d'explosivité ou d'inflammabilité	0.9 %
Limites supérieures d'explosivité ou d'inflammabilité	6 %.
Point d'éclair	20 °F (approx.).
Température d'auto-inflammation	450°F .
Température de décomposition	Donnée non disponible.
pH	Donnée non disponible.
Viscosité cinématique	Donnée non disponible.
Solubilité	Insoluble dans l'eau. Miscible avec l'alcool absolu, le benzène, le chloroforme, l'éther, le disulfure de carbone, le tétrachlorure de carbone et les huiles sauf l'huile de ricin
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur logarithmique)	Donnée non disponible.
Pression de vapeur	2 to 20 mmHg.
Masse volumique et densité relative	0,74 à 68°F.
Densité de vapeur relative	Donnée non disponible.
Caractéristiques des particules	Donnée non disponible.

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Produit inflammable, peut s'enflammer avec source d'ignition, si température au-dessus du point d'éclair. Peut réagir violemment avec les substances incompatibles. Possibilité de formation de mélanges explosibles avec l'air en cas de fort échauffement.
Stabilité chimique	Sensible à la chaleur.
Risque de réactions dangereuses	Liquide et vapeurs inflammables. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air lorsqu'elles sont chauffées. Peut réagir violemment au contact de substances incompatibles.
Conditions à éviter	Éviter l'accumulation d'électricité statique. Éviter le contact avec les matières incompatibles et les températures extrêmes. Chaleur, flammes et étincelles.
Matériaux incompatibles	Oxydants. Acides forts. Bases fortes.
Produits de décomposition dangereux	Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO2).

SECTION 11 - DONNÉES TOXICOLOGIQUES

ÉTHER DE PÉTROLE (60-90)

Premières voies d'absorption	Ingestion, inhalation, contact cutané et oculaire.
Effets / symptômes de l'exposition aiguë :	Par voie d'exposition ci-dessous.
- Yeux	Irritation.
- Peau	Dermatite. Irritation.
- Respiration	Difficultés respiratoires. Dépression du système nerveux central. Pneumonie chimique. Convulsions. Faiblesse musculaire. Maux de tête. Nausées et vomissements. Étourdissements. Somnolence.
- Ingestion	Dépression du système nerveux central. Pneumonie chimique. Sensation d'ébriété.
Effets / symptômes de l'exposition chronique	Action dégraissante sur la peau. Rougeurs. Desquamation. Fissurations. Effets neurotoxiques. Perte d'appétit. Faiblesse musculaire. Paresthésie.
DL50 (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	DL50 Oral - Rat - >5000mg/kg. DL50 Cutanée - Lapin - >2000mg/kg.
CL50 (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	CL50 Inhalation - Rat - 4 h - 15,54 mg/l.

SECTION 12 - DONNÉES ÉCOLOGIQUES

ÉTHER DE PÉTROLE (60-90)

Écotoxicité	Donnée non-disponible.
Persistance et dégradation	Facilement biodégradable.
Potentiel de bioaccumulation	Donnée non-disponible.
Mobilité dans le sol	Mobilité probable dans l'environnement en raison de sa volatilité.
Autre effets nocifs	Entraîne des effets néfastes à long terme.

SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Mesures pour l'élimination	Éliminer le contenu et récipient conformément aux réglementations locales, régionales et nationales, ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.
Emballage contaminé	Éliminer comme produit non utilisé.

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro UN	1268
Appellation réglementaire	DISTILLAT DE PÉTROLE, N.S.A.
Classification du TMD	Liquides inflammables 3
Groupe d'emballage	II
Indice de quantité limitée	1 L
Indice PIU	-
Dispositions particulières	91,92,150

SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

SIMDUT CANADA	<ul style="list-style-type: none">- Corrosion cutanée/irritation cutanée - catégorie 2- Liquides inflammables - catégorie 2- Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2B- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique - catégorie 3
----------------------	---

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Légende des abréviations et acronymes:

CNESST: Commission des normes, de l'équité et de la santé et sécurité au travail

NIH: National institute of health (U.S. National Library of Medicine)

ECHA: Agence Européenne de Chimie

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists

AIHA : American Industrial Hygiene Association

VECD: Valeur d'exposition courte durée

VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée

CMRG : Chemical Manufacturer's Recommended Guidelines

OSHA : United States Department of Labor - Occupational Safety and Health Administration

TLV : Threshold limit value

TWA: Time-Weighted-Average

STEL: Short Term Exposure Limit

CEIL: Ceiling

RSST: Règlement sur la santé et sécurité au travail (Québec)

INRS: l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (France)

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Ceci ne représente aucune garantie quant aux propriétés du produit. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit susmentionné.

DERNIÈRE MISE À JOUR : 2026-03-27